

SOCIÉTÉ ■ Magistrats et agents de la fonction publique font tourner le système judiciaire, avec trop peu de moyens

« Une souffrance éthique » au tribunal

Si la santé et l'enseignement sont les métiers où l'épuisement est le plus souvent cité, magistrats et greffiers, au tribunal, subissent également cette usure.

Caroline Bozec
caroline.bozec@centrefrance.com

« **M**agistrat, ce n'est pas un métier auquel-on arrive par hasard, mais par passion, après un concours exigeant. Et quel que soit l'âge, quelle que soit l'expérience, on expérimente une souffrance éthique, quand on est confronté à la réalité. »

Elsa David, déléguée régionale de l'Union syndicale des magistrats sur le ressort de la cour d'appel d'Orléans, décrit le dilemme rencontré par ses collègues. « Prenez par exemple le juge des affaires familiales. Il se penche sur des dossiers sensibles, impliquant des séparations, des gardes d'enfants. Soit il surcharge ses audiences et il doit faire trop vite, avec ce que cela implique. Soit il reporte, et on accuse la justice d'être trop lente. C'est un déchirement. »

« Il faudrait des dizaines d'années pour rattraper les standards européens »

Le problème ? Un manque de moyens « partagé par le greffe. Nous sommes tous dans le même bateau ». Alors, oui, admet-elle, « il y a eu un effort budgétaire important. Mais c'est absorbé par l'administration de la détention pénitentiaire, qui



DOSSIERS. Beaucoup de travail, pas assez d'effectifs au tribunal. PHOTO D'ILLUSTRATION THOMAS JOUHANNAUD

a des contraintes immobilières et de masse salariale plus importantes. Et puis, nous avons tellement de retard qu'il faudrait des dizaines d'années pour rattraper les standards européens ». Le tribunal d'Orléans compte onze magistrats du parquet (les procureurs...) dont un poste est en réalité vacant. Et trente magistrats du siège (les juges), dont deux vacants, l'un depuis juillet 2019. « Sur nos deux juges des libertés et de la détention, un seul poste est pourvu, alors que la fonction s'est énormément élargie. Si le seul juge est en arrêt, tous les autres magistrats prennent ce poste en alternance, en plus de leur travail habituel. » Ce qui pose un casse-tête organisationnel, puisqu'un magistrat ayant traité un dossier ne peut y revenir à un autre poste.

Alors, certes, des assistants, vacataires, sont recrutés pour renforcer les équipes. « Mais ce sont des métiers précaires, avec des salaires qui ne peuvent pas s'aligner sur le privé à bac + 3 ou 4. Et ils ne peuvent pas tenir les audiences. »

Trois postes restent vacants

S'y ajoutent « des réunions et partenariats de plus en plus nombreux, pour travailler avec les associations de victimes et les forces de l'ordre. Et c'est important, mais on fait ça à effectifs constants ».

Loin d'une « tour d'ivoire » imaginaire, les magistrats sont « confrontés à la misère humaine. Nous devons garder un masque de neutralité à l'audience, mais nous sommes forcément touchés par les affaires ». Sans compter la responsabilité du jugement, qui im-

pacte directement des vies (« d'où l'importance de la collégialité »). Or, le psychologue interrégional est à Dijon, « pas sur place pour le tout-venant. Et ça, c'est un vrai questionnement ».

Si encore les moyens matériels y étaient. Ce n'est pas le cas. Au niveau informatique en particulier. « Nous avons un wifi sécurisé jusqu'à une demi-journée. Ou qui n'est pas à jour. C'est insécurisant, fatigant. » Les locaux des années 80 sont peu renouvelés, les salles d'audience mal éclairées, avec un chauffage aléatoire.

Résultat ? « Il y a des démissions de magistrats. Il y a des jeunes qui commentent à peine et qui se démandent déjà s'ils feront ça toute leur vie. Ça, c'est nouveau, et c'est un vrai questionnement. »

« Il manque 17.000 personnels du greffe en France »

Le greffe (où l'on prépare les audiences, y assiste, en écrit le procès-verbal, remplit les nombreuses tâches administratives...) n'a pas la vie plus facile. « On souffre d'un manque de visibilité par rapport aux magistrats », souligne Laurent Laverre, délégué Unsa du service judiciaire. Les greffiers, adjoints et contractuels, qui remplissent toutes ces tâches, relèvent de la fonction publique. « On participe à cette grande machine indispensable à la société qu'est la justice. C'est très humain, des tutelles aux grandes affaires criminelles. Les carrières y sont très riches, du point de vue humain et professionnel. Mais quand on y arrive, on déchanté, les moyens ne sont pas là. »

« Notre métier est dans la tempête »

Les salaires laissent aussi à désirer, juge-t-elle. « On a un minimum bac + 2 ou 4, et on débute avec un smic + 60 euros. L'indice vient d'augmenter, de 3,5 % seulement, alors qu'il n'avait pas bougé depuis dix ans. Il va y avoir une hausse de 1.000 euros pour les magistrats : on ne critique pas ça, ils le méritent. Mais c'est injuste pour nous, et très mal perçu par les équipes. »

Faut-il s'étonner que de plus en plus de greffiers et adjoints s'en aillent « dans d'autres postes de la fonction publique » ? « Notre métier est dans la tempête, sans perspective d'amélioration. La fatigue et la désillusion frappent même les greffiers qui viennent juste d'arriver. »

Des journées de douze heures

La reconnaissance est inexistante : on le voit au manque de moyens et aux salaires ». Manque de moyens matériels et techniques identiques à ceux des magistrats. Effectifs insuffisants, juge le syndicat : « Selon le ministère, il manque 1.500 personnels en France. Mais pour s'aligner sur l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne, il en manque 17.000 ! »

Cela se traduit « avant

Le burn-out frappe « les métiers à vocation »

de la fusée brûle, on finit par avoir une explosion. C'est une carbonisation psychique.

« **Pourquoi cette profession seulement ?** Sa spécificité, c'était la relation à l'autre. Dans les années 1990, les chercheurs se sont dit que cet investissement peut se retrouver en dehors des soins : dans le travail social, l'enseignement, le droit. Ça peut se transposer à d'autres métiers avec notion d'engagement : les professions artistiques, celles avec des règles de métier... Journalisme, recherche, ingénierie... Ces métiers dans lesquels il y a un investissement affectif important, porté par

du stade où on en est. Si le burn-out est pris en charge tôt, on évitera la dépression. Sinon, il y a un risque de contamination à d'autres sphères de la vie personnelle : la famille, les loisirs. Il est important de réagir au plus tôt.

« **Quelles sont les actions à prendre ?** Il faut agir en prévention, faire remonter les difficultés auprès de sa hiérarchie, des représentants du personnel, de la médecine du travail. À l'entreprise de faire en sorte que ça s'améliore, il ne faut surtout pas laisser la situation s'installer. »

Propos recueillis par Caroline Bozec



EXPERTE. Valérie Langevin. PHOTO GABRIEL KERBAOL (INRS)

Valérie Langevin est experte d'assistance conseil sur les risques psychosociaux, à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

« **Burn-out : de quoi parle-t-on ?** Le mot est apparu dans la littérature scientifique des années 1970 pour désigner l'épuisement professionnel dans les métiers de soins, chez les psychothérapeutes en particulier. Leur investissement dans la thérapie n'avait pas souvent l'effet attendu, et ils finissaient par s'épuiser et craquer. »

Burn-out est une expression imagée empruntée à l'aérospatial : le carburant